

le québec ETUDIANT



**Échec du courant
de concertation
dans le mouvement
étudiant**

Lire à la page 8

Vol. X — N° 5 [62] • Janvier 1987 • Journal de l'association nationale des étudiantes et étudiants du Québec

L'ANEQ prépare son plan d'action

En prévision de la Réunion nationale du mouvement étudiant qui se tiendra les 14 et 15 février prochains, le Conseil Central de l'ANEQ mène actuellement une vaste consultation à travers la province. Cette démarche servira au Conseil Central à déterminer, lors de sa réunion spéciale du 11 février, la proposition de plan d'action qui sera soumise quelques jours plus tard à l'ensemble des associations étudiantes se réunissant à La Pocatière.

Étape centrale de cette consultation, des rencontres régionales se tiendront les 31 janvier, 1^{er}, 7 et 8 février. L'exécutif national de l'ANEQ participera à chacun de ces forums où sera débattue la stratégie à mettre de l'avant au cours de la session.

On se rappelle que le mouvement de grève de l'automne passé s'est transformé en trêve pour la période des rencontres entre le Comité étudiant de négociations et le cabinet du ministre Ryan sur la question des prêts et bourses. L'issue de ces pourparlers, qui se poursuivent encore, jouera bien sûr pour beaucoup dans la définition du plan d'action. Le Comité étudiant fera d'ailleurs rapport lors de la rencontre de La Pocatière. Mais le Conseil Central juge que les perspectives devront également tenir compte du prochain budget que le gouvernement dévoilera vers la fin du mois de mars.

Comme trame de fond à sa consultation, le Conseil Central insiste sur le fait que «rien ne doit être exclu» comme hypothèse. Parmi les nombreuses autres questions auxquelles la consultation devra apporter des réponses, l'hypothèse de faire des moyens de pression en escalade et de voir s'il y a lieu d'inclure la session d'automne 1987 dans la définition du plan d'action.

«Ne rien exclure» implique de tenir compte de possibilités fort variées. Par exemple, donner un ultimatum au gouvernement, impliquant qu'un règlement doit intervenir avant une date prochaine sinon la grève reprendrait. Selon un autre scénario, la lutte sur les prêts et bourses peut être liée à d'autres enjeux vitaux qui viendront sur la table dans les prochains mois. Ou encore, le plan d'action peut chercher à être souple, laissant une capacité de réaction dans le cas où il faut frapper vite et fort. Chose certaine, les calculs stratégiques sont nombreux et il s'agira de faire le bon afin d'être efficaces, puisqu'on se bat pour gagner.

Comme le Conseil Central en a convenu dès ses premiers débats sur la question il y a deux mois, le plan d'action sera défini à la toute dernière minute avant la Réunion nationale, afin de tenir parfaitement compte de la conjoncture et des derniers développements dans le dossier des prêts et bourses, entre autres.

Jean-Pierre PAQUET

LES NÉGOCIATIONS SUR LES PRÊTS ET BOURSES

Le projet de réforme du gouvernement inquiète le Comité étudiant de négociations

En date du 22 janvier, après quatre rencontres entre le cabinet du ministre Ryan et le Comité étudiant de négociations, le ministère n'a encore concédé aucune amélioration au régime des prêts et bourses. Le ministère ne bouge pas car il établit présentement son propre projet de réforme, laquelle s'appliquerait pour le printemps 1987. Et ce ne sera pas une petite «réformette», comme le laissait entendre le ministère il y a quelques semaines encore. La réforme sera majeure. Selon l'évaluation du Comité étudiant de négociations, il y a de quoi s'inquiéter.

Sous le signe de la «rationalisation»

En effet, le Comité étudiant s'inquiète particulièrement du fait que les représentants du ministre Ryan situent la réforme dans un contexte de «restrictions budgétaires». Lors de la dernière rencontre, indique le Comité, le ministère a plutôt insisté sur sa volonté de mettre fin aux «abus». Rendant compte d'une rencontre qu'il venait d'avoir avec le ministre Ryan sur les prêts et

bourses, le chef de cabinet a indiqué au Comité étudiant «qu'il y a des choses difficilement explicables dans ce régime».

Se montrant particulièrement préoccupés par la progression rapide du budget de l'aide financière depuis quelques années, les représentants du ministre ont affirmé que «l'accès à un prêt est beaucoup trop large; 50 000 à 60 000 étudiants obtiennent un prêt sans en avoir vraiment



Guy Lussier

besoin. Cette année, environ 123 000 étudiantes et étudiants ont reçu un prêt.

Autre exemple des «hypothèses» du ministère: les étudiantes et les étudiants du collégial recevraient une aide financière trop importante par rapport à leurs besoins. Le ministère se demande s'il n'y aurait pas lieu d'en prendre aux collégiennes et aux collégiens pour en redistribuer aux universitaires. Les représentants du ministre ont clairement laissé entendre qu'il n'est pas nécessairement juste de maintenir la parité entre les étudiant-e-s du collégial et des universités au chapitre des allocations de subsistances, remet-

tant ainsi en question un acquis de la grève étudiante de 1978.

Les revendications étudiantes

Jusqu'à présent, les rencontres avec le ministère ont permis de débattre 13 des 21 revendications étudiantes. D'autres rencontres sont à venir. Le Comité étudiant ne semble pas satisfait des réponses apportées par le ministère aux représentations qu'il lui a faites. Ces réponses peuvent se caractériser de trois façons.

D'abord, le ministre a opposé une fin de non-recevoir à la plupart des revendications, invoquant des objections techniques ou de principe.

Deuxièmement, un accord de principe a été obtenu sur deux revendications: l'obtention du statut d'indépendance pour les étudiantes enceintes et l'octroi d'une aide financière aux étudiant-e-s à temps partiel. Dans le premier cas, le chef de cabinet s'est dit «prêt à recommander à M. Ryan de demander l'autorisation du Conseil du Trésor». Dans le deuxième cas, les acolytes du ministre ont dit qu'il s'agit «d'un engagement électoral conditionnel à la capacité de payer du gouvernement». En octobre dernier, le ministère avait déjà consenti l'intégration d'un «guide de calcul» au formulaire de demande. Il est déjà imprimé.

François GIGUÈRE

RÉUNION NATIONALE DU MOUVEMENT ÉTUDIANT

Bilan des négociations et perspectives d'action

C'est à La Pocatière, les 14 et 15 février que se déroulera la prochaine Réunion nationale du mouvement étudiant. Ce sera l'occasion pour l'ensemble des associations étudiantes collégiales et universitaires de déterminer la poursuite de la mobilisation engagée cet automne pour le développement de l'accessibilité à l'éducation.

Le Conseil Central de l'ANEQ a en effet décidé de reprendre la formule des réunions nationales larges auxquelles les associations membres et non-membres de l'ANEQ ont les mêmes droits de vote et de proposition. Ainsi, toutes les associations étudiantes pour-

ront participer à la poursuite des débats sur les revendications et le plan d'action, débats qui se sont enclenchés dans de telles réunions au cours de la première session.

On y fera évidemment un bilan des négociations sur les prêts et bourses qui se déroulent depuis novembre et si les informations obtenues le permettent, une priorisation de ces revendications sera faite. Des débats importants auront également lieu sur d'autres aspects stratégiques de l'éducation, tels que les budgets qui seront alloués par le gouvernement dans son prochain budget du printemps.

Cette dernière question est particulièrement importante si nous ne voulons pas être pris au dépourvu. L'expérience de l'année passée pendant laquelle des coupures de 85 millions \$ ont été imposées et les gains de la récente mobilisation démontrent clairement l'importance stratégique de prévoir les coups.

Les étudiantes et les étudiants auront aussi l'occasion de se pencher sur les projets de rationalisation et de «globalisation» du régime de prêts et bourses puisque les travaux que mène le gouvernement à ce sujet auront probablement commencé à devenir publics.

Si l'ANEQ a décidé de tenir cette réunion si tôt dans le déroulement de la session, c'est entre autres, pour laisser le plus de temps après la rencontre nationale, laissant ainsi la porte ouverte à tous les types de plan d'action possibles.

Les résultats, tant au niveau des revendications que de la stratégie de mobilisation, feront l'objet de recommandations aux assemblées générales qui se tiendront les jours suivants la Réunion nationale du mouvement étudiant.

(suite à la page 2)

ÉDITORIAL

Une réforme en suspens

Sans que cela ne soit très visible publiquement, le gouvernement et le Comité étudiant de négociations se livrent présentement une véritable partie de bras de fer sur la question de la réforme du régime des prêts et bourses.

L'ANEQ avait vu juste le printemps dernier en déduisant, à partir d'une série d'informations parcellaires et isolées, que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science prépare depuis quelques temps une réforme majeure du régime d'aide financière aux étudiant-e-s. En exigeant et en obtenant l'ouverture d'une négociation sur cette réforme, le mouvement étudiant mettait des bâtons dans les roues du gouvernement.

Les deux parties veulent une réforme bien sûr, mais pour l'une cela signifie un élargissement et une amélioration du régime tandis que pour l'autre l'objectif est sa «rationalisation». Certains pourront penser que ces deux orientations ne sont pas nécessairement contradictoires, mais l'obsession du ministère à tenir son projet de réforme le plus secret possible nous en dit long sur ses intentions. Cela donne d'ailleurs une bien drôle de négociation puisque toutes les cartes ne sont pas sur la table, seules les revendications étudiantes étant connues. De plus, les choses se compliquent du fait que le ministère refuse d'indiquer dans quels délais il corrige introduire des changements au régime: serait-ce pour ce printemps ou pour l'automne 1988?

Plus le temps passe toutefois, et plus les menaces se précisent. Par exemple, les représentants du ministre ont indiqué, à titre d'hypothèse, que le ministère pourrait revenir sur un gain de la grève de 1978 qui accorde aux étudiant-e-s du collégial le même niveau d'aide financière qu'aux universitaires au chapitre des frais de subsistance (logement, nourriture, ...).

On ne peut évidemment être sûr, à cette étape-ci, des intentions du ministère de réellement aller dans ce sens. Mais, il est devenu évident que sa réforme n'est pas qu'un «simple changement au formulaire» comme il se plaisait à le dire en septembre. De plus en plus ouvertement, il parle de

«globalisation» du système, ce qui implique que l'aide financière pourrait être accordée davantage sur la base de «moyennes», faisant en sorte qu'au change, certain-e-s y gagneraient et d'autres y perdraient!

Ce qui se dégage comme climat, c'est que le ministère a un projet de réforme tout prêt dans sa poche. Plus le temps passe, et plus longtemps les revendications étudiantes restent insatisfaites, et plus longtemps aussi le projet du ministère reste en suspens. D'où la partie de bras de fer. Pour pouvoir agir unilatéralement, le ministère voudrait voir les étudiant-e-s quitter en premier la table de négociations. C'est pourquoi, sans les rompre lui-même, il les maintient dans un climat fort insatisfaisant. En même temps, le ministère pourrait fort bien vouloir gagner du temps jusqu'au printemps, à la fin de la session scolaire, pour essayer de nous en passer une «vite» dans le brouhaha de l'adoption du budget gouvernemental.

Le printemps dernier justement, lors de la grève étudiante contre les importantes coupures dans les budgets de l'éducation, l'ANEQ rencontrait le premier ministre Bourassa et le ministre Ryan. L'ANEQ leur avait alors demandé l'assurance «que tout projet de réforme des prêts et bourses soit rendu public afin que les étudiant-e-s puissent l'analyser dans ses moindres détails plusieurs mois avant son application.» Alors que le ministre Ryan indiquait qu'il n'apprécie guère «des consultations qui s'étendent trop», M. Bourassa donnait un timide accord de principe, rapportant à une rencontre ultérieure la définition du degré de «précision» du projet qui pourrait être soumis et les modalités de son étude.

Cet automne, le ministre Ryan choisissait de faire un appel «au dialogue» pour mettre un terme à la grève. Il a voulu jouer la carte de «l'ouverture d'esprit» face aux étudiantes et aux étudiants. Mais force est de constater qu'il n'a pas donné le même mandat à ses représentants qui rencontrent le Comité étudiant et qu'il ne lui reste plus grand temps pour nous livrer la marchandise.

Le Conseil exécutif de l'ANEQ

Le projet de réforme du gouvernement inquiète le Comité étudiant de négociations

(suite de la première page)

Finale, le ministère admet la justesse de plusieurs revendications mais indique qu'il ne peut y accéder maintenant puisqu'il évaluera leur application dans le cadre de son projet de réforme globale du régime.

Le Comité étudiant fait remarquer que les représentants du ministère sont particulièrement opposés aux revendications qui auraient pour effet d'accroître le nombre de bénéficiaires du régime et de développer l'accès à l'éducation. Il serait «intraitables» là-dessus. Le Comité étudiant se montre même scandalisé du fait que le ministère ne se sentirait «aucune responsabilité à l'endroit des personnes voulant accéder aux études». Le ministère semblerait plus enclin à effectuer des réaménagements à l'intérieur même du régime, par des transferts de ressources entre autres.

Là où les représentantes étudiantes et les représentants étudiants fustigent le plus les porte-parole de M. Ryan, c'est devant leur refus obstiné d'admettre que le régime actuel est inadéquat et laisse sans aide bon nombre d'étudiantes et d'étudiants dans le besoin. «Lorsque des représentants du ministère de l'éducation vous demandent de leur prouver, avec des cas à l'appui, que des étudiantes et des étudiants se font refuser les prêts et bourses dont elles et ils ont besoin, il y a de sérieuses questions à se poser sur leur "connaissance" de la réalité étudiante», déclare Manon Bouchard, du Comité étudiant de négociations.

Ce que les attachés du ministère refusent principalement d'admettre, c'est l'injustice des critères établissant si l'étudiant-e est dépendant-e de ses parents. Pour être considéré-e autonome de ses parents, l'étudiant-e doit, soit être marié-e, soit avoir un ou des enfants à charge, avoir déjà un baccalauréat ou avoir été sur le marché du travail pendant deux ans, sans avoir étudié à temps plein.

Une réforme majeure

Par ailleurs, il ressort des pourparlers avec le ministère que la réforme qu'il prépare est beaucoup plus importante que ce qu'il laissait entendre. Juste avant les fêtes encore, il maintenait que l'opération ne visait qu'à «vulgariser le questionnaire». Aujourd'hui, on parle ouvertement de globalisation, de simplification, de rationalisation.

Selon des scénarios qui demeurent très hypothétiques, le ministère voudrait principalement alléger le traitement des demandes en tenant moins compte des situations spécifi-

ques. Non pas dans le cas des personnes handicapées, par exemple, mais possiblement en ne considérant plus les différents coûts de transport ou de matériel scolaire variant entre les établissements. Selon l'orientation générale de la «globalisation», l'aide accordée serait davantage basée sur les besoins «moyens» observés selon que l'étudiant-e se situerait dans une des 4 grandes catégories: autonome, dépendant-e, résident-e, non-résident-e.

Tout cela demeure toutefois à confirmer, et surtout à préciser. En effet, les adjoints du ministre se disent très peu avancés dans leur projet de réforme, indiquant qu'il sera élaboré au cours des prochains mois. Mais, cela n'est pas aussi évident pour le Comité étudiant de négociations. «Ils ne sont pas très clairs dans leurs exposés, mais cela pourrait davantage être dû à leur discrétion», mentionne Michel Fillion, du Comité étudiant.

Venant d'apprendre que les représentants du ministère ont récemment eu une rencontre avec M. Ryan pour voir quelles pistes de travail étaient retenues pour les prochains mois, le Comité étudiant a l'impression que la réforme est plus avancée qu'on ne leur laisse croire. «Il serait étonnant qu'ils s'assoient avec le ministre pour débattre d'hypothèses aussi floues que celles qui nous ont été présentées», explique Michèle Bousquet.

Appel à la vigilance

Les membres du Comité étudiant ont d'ailleurs l'impression de vivre une bien drôle de négociation. «Toutes les cartes ne sont pas sur la table», souligne François Giguère. Ce dernier déplore que seul-e-s les étudiant-e-s aient clairement exposé leurs propositions de modification du régime.

Le chef de cabinet aurait toutefois donné son assurance que la réforme globale ne se ferait pas en catimini ce printemps, bien qu'il ait laissé la porte ouverte à de possibles ajustements prochains, sans donner plus de détails. Les représentants du ministre sont par ailleurs très réticents à modifier de façon partielle le régime, en appliquant par exemple certaines revendications étudiantes. «Nous n'ouvrirons pas la poitrine du malade avant d'être sûr d'avoir un cœur de rechange», aurait déclaré le chef de cabinet, selon les propos rapportés par le Comité étudiant.

Les cinq étudiant-e-s qui, depuis maintenant près de trois

mois, mènent le dossier des prêts et bourses, estiment que l'heure est à la vigilance, car la réforme pourrait apparaître à n'importe quel moment. Ils et elles estiment que leur travail ne pourra être complètement réalisable sans l'accord du ministre Ryan de rendre public le plus rapidement possible les «hypothèses» de son ministère. «C'est avec la garantie que la réforme ne se fera pas à l'improviste, et la garantie que les étudiant-e-s pourront débattre convenablement d'un projet public, que le dossier pourra progresser dans le cadre actuel», a indiqué Jean-Pierre Paquet.

Des difficultés

C'est non sans difficultés que se sont déroulés, depuis le mois de novembre dernier, les pourparlers pour une amélioration du régime d'aide financière. Le Comité étudiant indique que les choses sont revenues à l'ordre depuis le retour des vacances mais il fait remarquer qu'au cours de l'automne dernier il a passé le plus clair de son temps à tenter de faire respecter l'entente qui était intervenue en octobre, avec le ministre Ryan, concernant le déroulement des rencontres. En effet, seulement deux des cinq rencontres prévues se sont tenues avant la fin du mois de décembre. De plus, le Comité espère bien recevoir, tel que prévu, les réactions officielles du ministre Ryan face aux résultats partiels des pourparlers.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom:

Adresse:

Ville: Code postal:

Je vous règle la somme de _____ \$ [10\$ pour un abonnement individuel ou 15\$ pour un abonnement institutionnel] pour mon abonnement d'un an (8 à 10 numéros) au québec ÉTUDIANT.

Envoyez votre règlement à: LE QUÉBEC ÉTUDIANT — Abonnements — 1581, rue Dufresne, MONTRÉAL (Québec) H2K 3J6.

le québec ÉTUDIANT

le québec ÉTUDIANT est le journal officiel de l'Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec (ANEQ). Publié à tous les mois pendant l'année scolaire par le Bureau national d'information et de recherche (BNIR) de l'ANEQ, le québec ÉTUDIANT est distribué dans les établissements d'enseignement postsecondaire où l'association étudiante est membre de l'ANEQ ainsi que dans un certain nombre d'autres établissements.

Le contenu du journal peut être reproduit à condition que soit mentionnée la source. Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteur-e-s.

le québec ÉTUDIANT est un membre fondateur de la Presse étudiante du Québec (PEQ). Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec et à la Bibliothèque nationale du Canada. ISSN-705-3098.

Photocomposition et montage:

Composition PDL

Impression: Interlitho

Tirage: 30 000 exemplaires

Publicité: Publi-PEQ

☎ (514) 526-0235

Bureau de rédaction:

1581, rue Dufresne,

Montréal (Québec) H2K 3J6

☎ (514) 526-5449

(514) 526-1245

PRÊTS ET BOURSES

Les retards n'inquiètent pas Ryan

On a peine à le croire. Mais les chiffres sont de la DGAFE, la Direction générale de l'aide financière aux étudiants. Quelque 55 000 étudiantes et étudiants ont passé la période des fêtes sans avoir reçu un versement de leur bourse. Le ministre Ryan ne s'inquiète toutefois pas outre mesure de ces dizaines de milliers d'étudiantes et d'étudiants qui se retrouvent sans le sou pour débiter la session d'hiver.

Parlant des étudiantes et des étudiants qui étaient toujours en attente du premier versement de leur bourse, le ministre de l'Enseignement supérieur, Claude Ryan, émettait l'idée qu'elles et ils ne vivent pas une situation dramatique. Le 17 décembre dernier, il expliquait ainsi son raisonnement à l'Assemblée Nationale: «Les étudiant-e-s qui n'ont pas encore reçu leur bourse auront eu le prêt pendant la première partie de l'année. La bourse va venir compléter pour la deuxième partie de l'année»

Pour le ministre Ryan, «il faut être réaliste». Les étudiant-e-s qui n'ont pas encore leur bourse, explique-t-il, «ont, en général, travaillé pendant l'été. Quand ils commencent au mois de septembre, ils ont quand même certaines réserves pour la grande majorité d'entre eux». Le ministre s'appuie ici sur une étude du Bureau de la statistique du Québec selon laquelle 90% des étudiantes et des étudiants travaillent

pendant l'été. Un chiffre qui est toutefois trompeur, souligne François Giguère, porte-parole de l'ANEQ. «Le ministre, précise-t-il, oublie que plusieurs étudiantes et étudiants n'obtiennent que des emplois de quelques jours, de petites "jobbines", en tout cas, pas le genre d'emploi qui permet de se faire une "réserve"».

Il est inadmissible qu'un ministre de l'Enseignement supérieur puisse prendre aussi à la légère une situation difficile pour des milliers d'étudiantes et d'étudiants, croit le porte-parole de l'ANEQ. «Ou bien le ministre Ryan se ferme les yeux, ou bien il ne comprend absolument rien aux problèmes financiers rencontrés par la population étudiante», affirme-t-il.

Pierre Boivert, sous-ministre adjoint à l'administration et à l'aide financière aux étudiants au Cabinet de Claude Ryan, tient des propos qui vont encore plus loin que ceux de son ministre. «C'est que dans notre régime, soutient-

il, les étudiants n'ont pas droit à un chèque avant Noël. Ils ont droit à un niveau d'aide, et selon le montant de l'aide on fait deux ou trois versements.»

De la même manière, la DGAFE, la Direction générale de l'aide financière aux étudiants, prétend que si les certificats de prêts ont accusé des retards importants, les chèques de bourses, eux, sont à temps. Son directeur, Émile Dubois, soutient qu'environ 28 000 des 83 600 boursières et boursiers avaient droit à un premier versement de bourse pour la session automne et que 26 500 l'ont effectivement reçu, la différence de 1500 étant due en grande partie à des retards dans l'envoi par les étudiant-e-s de leur déclaration de situation réelle ou à la nécessité de faire des analyses particulières dans certains cas.

Les 55 000 autres étudiantes et étudiants qui ont droit à une bourse ne la recevront que pendant la session d'hiver. «C'est tout à fait normal», affirme le directeur de la DGAFE. C'est que, pour lui, si un étudiant reçoit, par exemple, un prêt de 1600\$ à l'automne et qu'il a droit à une bourse de 1500\$, il n'aura besoin de cette dernière somme qu'à l'hiver, lorsque son prêt sera épuisé.

L'ANEQ n'accepte pas ce discours. «La théorie du ministre», déclare François Giguère, ne se vérifie pas dans la pratique. Pour que le scénario gouvernemental soit viable, il faudrait que les dépenses des étudiantes et des étudiants soient également réparties tout au long de l'année alors que toutes et tous savent pertinemment que ce n'est pas le cas. Au début de chaque année, il y a toujours plus de dépenses et même souvent il faut rembourser des dettes qu'on a accumulées pendant qu'on ne recevait pas d'aide. S'il faut en plus attendre à l'hiver avant d'avoir sa bourse.»

Mais finalement, cette question soulève tout le débat du montant d'aide accordée. «On aura beau envoyer tous les chèques à temps — et nous savons que cela est important — il n'en demeure pas moins que ce sera toujours trop tard si au départ l'aide accordée est insuffisante», remarque François Giguère.

Notons que cette année la DGAFE va émettre 83 600 bourses alors que ses prévisions de départ donnaient le chiffre de 86 300. L'augmentation aura donc été de 6,3% au lieu du 9,8% initialement estimé. Ce nombre moins important de bourses ne s'expliquerait que par la conjoncture économique. La transformation d'un 270\$ supplémentaire de la bourse en prêt n'y serait-elle pour quelque chose? «Je ne pense pas», estime le directeur de la DGAFE. Nous avons déjà calculé que cela aurait un impact.»



RÉFORME DE L'AIDE FINANCIÈRE
Les menaces se précisent

(CD) Le gouvernement québécois planifie actuellement une «globalisation» majeure du régime d'aide financière aux étudiant-e-s. Même le Vérificateur général du Québec recommande, dans son rapport annuel, une telle mesure. «La D.G.A.F.E.», affirme-t-il, devrait chercher à simplifier les règles d'attribution de l'aide aux étudiants et à faciliter ainsi l'administration.»

Interrogé sur cette recommandation, le ministre de l'Enseignement supérieur, Claude Ryan, a déclaré à l'Assemblée Nationale, en décembre dernier:

«Oui, nous envisageons de donner suite au vœu du Vérificateur général, qui est l'expression d'un vœu très largement partagé par ceux qui sont le moins familiers avec tous les labyrinthes du régime d'assistance financière. Nous comptons entreprendre, à compter du mois de janvier, des travaux d'analyse qui permettront la simplification désirée de tous.»

Puis il ajoute: «J'ose espérer que l'année 1987 sera l'année de la rationalisation véritable de la gestion de l'aide financière de manière qu'elle soit simplifiée, qu'elle soit plus efficace et aussi, je le souhaite vivement, plus économique.»

Si à plusieurs égards une simplification du régime d'aide financière est souhaitable, celle qui se prépare actuellement à la Direction générale de l'aide financière aux étudiants (DGAFE) se fera sans l'ombre d'un doute au détriment des étudiantes et des étudiants, croit Jean-Pierre Paquet, Secrétaire général de l'ANEQ.

Alors qu'au mois d'août 1986 il envisageait de simplifier le formulaire de demande, le directeur de la DGAFE, Émile Dubois, parle aujourd'hui carrément de «globalisation» du régime. Comme le rappelle le Vérificateur général, au fil des ans, la DGAFE a développé graduellement de nombreux barèmes et paramètres lui permettant d'accorder à l'étudiant-e une aide qui tienne compte de facteurs de plus en plus spécifiques à sa situation person-

nelle. Maintenant, elle identifie la simplification et la globalisation du régime comme une des «voies les plus prometteuses pour éviter des erreurs et des trop-versés».

«On ne peut plus se permettre d'avoir la situation détaillée de chaque bénéficiaire de prêts et bourses. Il faut s'enligner sur la voie du traitement de masse. Certains y gagneront, d'autres y perdront, mais nous serons plus efficaces», a déclaré le directeur de la DGAFE.

Même si une rationalisation du régime peut aux premiers abords sembler sans véritables grandes conséquences, il faut être très vigilantes et très vigilantes, estime Jean-Pierre Paquet. Pour le porte-parole de l'ANEQ, «les changements qu'envisage le gouvernement ne sont pas annonciateurs d'une augmentation de l'aide. Il sera indésirable de suivre quasiment au jour le jour l'évolution de ce dossier si nous voulons éviter de nous retrouver devant des faits accomplis. Nous savons que c'est là une tactique que les autorités politiques apprécient particulièrement.»

L'ANEQ avait vu juste

En août 1986, lorsqu'il n'était encore question que de «modifications aux formulaires de demande», l'ANEQ affirmait déjà que «sans dévoiler ses hypothèses de travail, le gouvernement prépare une réforme majeure». Pour elle, plusieurs indices annonçaient clairement, à l'époque, une révision importante. L'ANEQ relevait alors la nomination au cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur, Claude Ryan, d'un attaché politique «spécial» principalement chargé du dossier des prêts et bourses et relevait également la mise sur pied d'une nouvelle équipe de recherche à la DGAFE. Le directeur de la DGAFE, alors nouvellement en poste, parlait de «revoir dans son ensemble le régime» et tendait ainsi à confirmer l'hypothèse de l'ANEQ.

Celles et ceux qui, pendant la mobilisation étudiante de l'automne dernier, accusaient l'ANEQ d'inventer des menaces sur la question des prêts et bourses, auront eu tort.

PROLONGATION DE SESSION

Le ministre Ryan opte pour la répression

Le ministre Ryan a choisi la voie de la répression en riposte à la grève étudiante de l'automne dernier. Son cabinet a en effet adopté une ligne ferme pour forcer les CEGEP à reprendre les jours de grève, quitte à chambarder les calendriers scolaires et prolonger les sessions.

Prétendant vouloir protéger la qualité de l'éducation, c'est une véritable campagne de représailles que le ministère a menée contre la grève. Pour le ministre, c'était d'abord une question de principe et d'ordre stratégique que d'imposer des prolongations puisqu'il savait pertinemment que les cours ajoutés en pleine période de vacances n'allaient pas être donnés dans une majorité de CEGEP.

Les associations étudiantes ont surtout remarqué la seconde intervention du ministre qui, à la mi-décembre, a forcé des CEGEP à jeter aux poubelles les nouveaux calendriers qui avaient fait l'objet d'une entente entre les enseignant-e-s et les étudiant-e-s vers la mi-novembre. Ces nouveaux calendriers prévoyaient pour la plupart un réaménagement de la session pédagogiquement applicable.

Évaluant qu'ils ne respectaient pas la norme des «82 jours» telle que spécifiée dans le Règlement pédagogique du collégial (RPC), le ministre a forcé le rajout de cours durant les vacances. Cela est demeuré sans effet dans la plu-

part des cas puisque la fin de session était proche et que l'application des calendriers réaménagés était déjà amorcée. En ajoutant des périodes de cours, l'intervention du ministre a uniquement pour effet de retarder la fin officielle de la session d'automne et donc le début de celle d'hiver.

Les associations étudiantes locales ont eu fort à faire pour contourner la directive gouvernementale et amener les administrations à aménager des calendriers les moins pénalisants possibles pour les étudiantes et étudiants. Dans une majorité de cas, elles ont obtenu que les prolongations effectives se limitent à quelques jours de plus avant Noël alors que pour d'autres les activités furent plus nombreuses dans le CEGEP dans la semaine du 5 au 9 janvier.

L'intervention étudiante dans ce dossier a été rendue plus difficile du fait que la volte-face du ministre est survenue vers la fin de la session. Également, c'était la première grève étudiante générale de longue durée depuis l'adoption en 1984 du RPC qui introduit la norme du 82 jours. La possibilité d'une prolongation avait été présentée lors des débats dans les assemblées générales portant sur le déclenchement de la grève. Il était toutefois impossible de prévoir avec précision comment le ministère allait agir dans le dossier.

Jean-Pierre PAQUET

Claude DIONNE

LE CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

Une fausse solution

Le Premier ministre, Robert Bourassa, veut mettre en application une des promesses qu'il a faites au cours de la campagne électorale de novembre 1985: l'instauration du Conseil permanent de la jeunesse. Bien que ce projet ait reçu un accueil froid de la part des jeunes, M. Bourassa semble vouloir aller de l'avant avec son engagement électoral.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement tente de faire entrer la jeunesse dans le rang. Par le passé, des activités telles que «Sommet québécois de la jeunesse» (été 1983) et les «Symposiums sur les jeunes et l'emploi» (automne 1985 et hiver 1986)

ont vainement tenté, en simulant la consultation, de faire reprendre par les jeunes les positions et les valeurs du gouvernement. De plus, le gouvernement précédent n'a pas hésité à infiltrer ou à créer des organismes-jeunesse, visant ainsi à diviser la jeunesse et à se doter d'interlocuteurs lui servant de fidèles collaborateurs (la FAECQ et le RAEU en sont des exemples en milieu étudiant).

De plus, il est paradoxal de constater qu'en même temps qu'il proclame vouloir donner une voix aux jeunes, le gouvernement libéral impose d'importantes coupures de subventions aux groupes de jeunes et aux organismes

communautaires dont ces derniers sont des bénéficiaires majeurs. Encore plus scandaleux, des organismes de jeunes sont régulièrement contraints à participer à des tables régionales de concertation et à adopter une certaine ligne de conduite pour obtenir des parties de leurs subventions.

Actuellement, l'instauration du Conseil permanent de la jeunesse en est encore à l'état de projet de loi et sera portée à l'étude en Commission parlementaire les 24 et 25 février et les 11 et 12 mars si une prolongation des travaux est allouée. Il est donc important pour le gouvernement de minimalement faire taire, d'ici là, les «jeunes contestataires».

Jusqu'ici l'élément majeur de la stratégie des Libéraux pour amadouer les jeunes et leur faire joindre le rang a porté peu de fruits. Seuls quelque 46 «organismes-jeunesse» sur les 673 répertoriés par le Secrétariat à la jeunesse ont déposé un mémoire pour présentation à la Commission parlementaire.

Il semblerait bien que, comme toutes les stratégies gouvernementales visant au cours des dernières années à récupérer les jeunes, la plus récente tentative ne reçoive qu'un écho négatif de ces derniers.

François GIGUÈRE

L'ANEQ présentera un mémoire à la Commission parlementaire portant sur le Conseil permanent de la jeunesse. Il sera disponible dans les prochains jours au bureau de toutes les associations étudiantes du Québec.

CEGEP DE L'OUTAOUAIS

L'administration forcée de réintégrer un professeur

HULL (q.É.) — Un professeur de cartographie qui avait été suspendu pour activité syndicale en décembre dernier a été réintégré à son poste après une semaine d'absence forcée de sa classe.

L'administration du CEGEP de l'Outaouais à Hull avait suspendu François Lahaye en représaille à ce qu'il avait écrit dans le journal syndical sur les pratiques douteuses de certains administrateurs.

La suspension du professeur a suscité un véritable levier de boucliers. Les enseignantes et les enseignants, réunis dans une de leur plus populeuses assemblées syndicales depuis 1983, menaçaient de prendre des moyens de pression si leur confrère n'était par rapidement réintégré. Un protocole d'entente a finalement été convenu entre le syndicat et l'administration, cette dernière retraitant sur tous les points et laissant tomber ses menaces de représailles.

La cause de François Lahaye a également été l'objet d'un appui sans réserve de la part de son groupe d'étudiantes et d'étudiants et de l'association étudiante, l'AGEECO. On retrouvait dans le CEGEP de grands placards sur lesquels on pouvait lire: «On veut le retour de François Lahaye», «Pourquoi suspendre un prof qui dit la vérité?». Son groupe d'étudiantes et d'étudiants refusait de le voir remplacer.

Durant la période de crise, l'ANEQ faisait parvenir au directeur général du CEGEP un télégramme indiquant que «non seulement cette mesure est profondément anti-syndicale, mais elle pénalise indument les étudiantes et les étudiants.»

Tutelle au Vieux-Montréal

(FG) L'administration du CEGEP du Vieux-Montréal est présentement sous la tutelle d'un administrateur nommé par le ministre Ryan, suite à la démission du directeur général et du directeur des services pédagogiques, qui ont quitté le CEGEP, craignant probablement les résultats de l'enquête administrative qui y était menée.

Depuis le 26 novembre, c'est donc Jacques Laberge qui assume temporairement les fonctions de directions du CEGEP du Vieux-Montréal, assisté depuis peu par une équipe composée des membres du personnel de différents services du Collège. Pour l'instant, il est surtout question de réformes administratives.

Si ces réformes semblent satisfaisantes, l'atmosphère et les relations entre l'administration et l'association étudiante demeurent toutefois tendues. «On nous a imposé le pire calendrier de rattrapage du Québec suite à la grève étudiante de l'automne. Depuis un mois, l'association étudiante n'a plus de contrat de service et l'administration ralentit délibérément les négociations. En plus, Jacques Laberge fait tout pour s'éloigner de nous et nous réfère à d'autres membres de l'administration», affirme Stéphane Martin, vice-président à l'interne de l'Association générale des étudiantes et des étudiants du CEGEP du Vieux-Montréal.

Pour annoncer
dans le
québec ÉTUDIANT:
Publi-PEQ
(514) 526-0235

UNIVERSITÉ CANADIENNE
en France

Le programme de l'Université canadienne en France offre aux Canadiens une occasion unique de vivre en France pendant un an et d'obtenir des crédits universitaires canadiens.

Ce programme, offert en français et en anglais, se compose de cours du domaine des humanités axés sur le «Monde du XX^e siècle» ainsi que de cours de langues. Les professeurs sont recrutés dans les universités canadiennes.

Il est possible de profiter de divers types de logement pour étudiants, dont les résidences du campus situé dans un site magnifique de la Côte d'Azur entre Nice et Monaco.

Les étudiants seront sélectionnés, d'après un contingent établi pour chaque collège et université du Canada.

Pour obtenir de l'information et déposer une demande d'admission pour septembre 1987, veuillez vous adresser à :

Université canadienne en France
68, rue Scollard,
Toronto (Ontario) M5R 1G2
(416) 964-2569
(800) 387-5603 pour l'Ontario
(800) 387-1387 pour le reste du Canada

ou Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) P3E 2C6

Université Laurentienne Blyth & Company

VOYAGEZ 1/3 MOINS CHER



AVEC LE CARNET ÉTUDIANT

C'est encore la meilleure façon de rentrer au bercail le week-end ou d'aller visiter Matante Mathilde... n'importe quand, n'importe où... pourvu que vous achetiez un carnet de 14 billets (7 allers, 7 retours) entre deux points déterminés d'avance. Aucune restriction, ils sont valables à l'année, pas

seulement durant l'année scolaire. Alors planifiez, vous épargnez!

Disponibles également: carnets de 10 billets (5 allers-retours) à 1/4 de rabais; 6 billets (3 allers-retours) à 15% de rabais. Alors montrez votre carte d'étudiant et Voyageur vous fera un prix d'ami!

Voyageur



Moi, j'embarque!

À NOTER: tous les rabais sont calculés sur le tarif régulier.

LA LUTTE ÉTUDIANTE EN FRANCE

Un large impact

Il aura fallu vingt et un jours de grève, la tenue de deux importantes journées de manifestations à travers le pays et, aussi, la mort d'un des leurs aux étudiantes et étudiants de France pour que le gouvernement Chirac finisse par retirer et qu'il retire le projet de loi sur les universités qui avait été présenté par son ministre Alain Devaquet en juin 1986.

La mobilisation étudiante qui a ébranlé toute la France en novembre et en décembre a également eu un impact à travers l'Europe entière, et même ailleurs. Grâce à leur mobilisation, les étudiantes françaises et les étudiants français ont réussi à mettre en échec la volonté de la droite au pouvoir d'attaquer l'école publique, de diminuer l'accessibilité à l'enseignement supérieur et de raver encore plus les universités aux intérêts des entreprises.

Ce faisant, elles et ils ont aussi prouvé que loin d'être aussi individualistes et apathiques qu'on pouvait le croire, les jeunes demeurent au contraire tout à fait disponibles à participer au combat contre les inégalités et pour une plus grande justice sociale.

Le fil des événements

Dès la rentrée d'automne, l'Union nationale des étudiants(es) de France (UNEF-indépendante et démocratique)[1] a lancé une vaste campagne d'information destinée à faire ressortir les enjeux du projet de loi Devaquet et l'importance pour les étudiantes et les étudiants d'y opposer une riposte ferme.

C'est dans cette foulée que le 21 octobre, l'UNEF-ID déclenche une «grève nationale d'avertissement» de 24 heures qui eut un impact certain et qui allait servir de déclencheur de la mobilisation étudiante. Réuni-e-s en assemblée générale dans le cadre de cette journée de grève, les étudiantes et les étudiants de Caen adoptent un «appel national» adressé à l'ensemble de leurs consœurs et confrères: «Pas un seul aspect du projet [Devaquet] n'est acceptable par les étudiants [...] Aujourd'hui, pour empêcher que le projet de loi ne soit voté à l'Assemblée nationale, il faut construire un rapport de forces qui soit à la hauteur des attaques contenues dans le projet [...] nous lançons un appel à tous les étudiants de France à se réunir en Assemblée générale, à élire leurs comités regroupant tous ceux et celles, syndiqués et non-syndiqués, qui veulent agir contre la déréglementation de l'université».

Les semaines qui suivent sont mar-

quées par la tenue de nombreuses assemblées, la mise sur pied de comités de grève dans les institutions et d'une «coordination nationale étudiante», plus large que la seule UNEF-ID. On voit donc que la mobilisation étudiante en France n'a pas été aussi spontanée qu'elle nous est apparue, vue de l'extérieur, mais qu'elle a été le fruit d'un travail de mobilisation sérieux et patient qui a principalement été le fruit de l'UNEF-ID et de ses militantes et militants.

Le 18 novembre, les étudiantes et les étudiants de l'Université de Paris-XIII (Villetaneuse) déclenchent la grève générale illimitée, suivie rapidement par une vingtaine d'universités. Quatre jours plus tard, à l'initiative de l'UNEF-ID, 2000 délégué-e-s, représentant les étudiant-e-s, syndiqué-e-s ou non, de tout le pays, se réunissent à la Sorbonne et appellent à la généralisation du mouvement de grève et à la tenue d'une manifestation le 27 novembre devant l'Assemblée nationale, alors que les députés devront en principe discuter du projet de loi controversé.

Tout se déroulera alors très vite. En l'espace de deux ou trois jours, 60 des 72 facultés universitaires sont paralysées par la grève. Les élèves des lycées (écoles secondaires) se joignent au mouvement. Le 27, elles et ils sont plus de 500 000 à manifester dans une vingtaine de villes et déjà, le gouvernement est forcé d'opérer un premier recul devant la force du mouvement: la discussion sur le projet de loi est reportée de quelques semaines, d'ici à ce que le mouvement de grève s'épuise — c'est du moins ce que souhaitait Devaquet et le premier ministre Chirac.

Le dénouement approche

Mais la mobilisation prendra encore plus d'ampleur et le 4 décembre, ce sont cette fois plus d'un million d'étudiantes et d'étudiants qui se retrouvent dans la rue. Le gouvernement accepte de rencontrer les représentant-e-s de la «coordination nationale étudiante», mais il refuse de céder. Les manifestantes et manifestants, qui attendent les résultats de la rencontre devant l'Assemblée nationale, décident de rester sur place lorsqu'elles et ils apprennent la réponse du gouvernement. Quelques heures plus tard, les forces policières interviennent pour disperser la manifestation. Les premiers affrontements se produisent: deux étudiants sont grièvement blessés après avoir été atteints par des grenades lacrymogènes lancées sur eux par la police. C'est la crise et les événements

font la manchette à travers le monde.

Le lendemain matin, le ministre Devaquet est désaisi du dossier et le gouvernement annonce le retrait des articles les plus controversés du projet de loi. Mais les manifestations se poursuivent pour dénoncer la violence policière. Dans la nuit du 5 au 6, les policiers motocyclistes agressent sauvagement un étudiant âgé de 22 ans, Malik Oussekiné, et le battent à mort. La Coordination nationale étudiante se réunit d'urgence et lance un appel «aux parents, aux enseignants, à toute la population»: «tout doit être mis en oeuvre pour que la répression cesse, pour que le gouvernement réponde aux aspirations de toute la jeunesse. Nous appelons l'ensemble des organisations syndicales à nous rejoindre dans l'action en organisant une grève générale dans tout le pays».

La principale centrale syndicale du pays, la CGT, répond positivement à cet appel, suivie par d'autres syndicats. Devant la menace d'une paralysie totale du pays, le gouvernement cède: le lundi 8, Jacques Chirac annonce le retrait pur et simple du projet de loi et la démission du ministre Devaquet. La coordination étudiante «accueille avec joie cette victoire du mouvement étudiant et lycéen, mais aussi avec amertume car le sang a coulé».

Une victoire qui dépasse de loin les seules revendications étudiantes

Non seulement le mouvement étudiant français a-t-il réussi à obtenir ce qu'il voulait — le retrait du projet Devaquet — mais il a de plus réussi à ébranler l'ensemble des politiques de la droite au pouvoir. Lorsqu'il a fait savoir qu'il se rendait aux demandes des étudiantes et étudiants, le gouvernement Chirac a également annoncé une «pause» dans son train de mesures anti-populaires: privatisation, déréglementation, restrictions à l'immigration, réduction de l'accès à l'avortement, etc.

La mobilisation des étudiantes et étudiants de France a également prouvé qu'il était encore possible de se battre et de gagner la satisfaction de ses revendications. À ce niveau, il est encore trop tôt pour mesurer son impact dans d'autres secteurs de la société française. Mais déjà, elle a eu des retombées, comme on l'a vu au cours des dernières semaines alors que les travailleuses et travailleurs du secteur public et des entreprises nationalisées ont multiplié les grèves.

À la faveur des événements de novembre-décembre, de nombreuses actions étudiantes se sont aussi déroulées dans d'autres pays européens. En Italie, en Belgique, en Espagne, des milliers d'étudiantes et d'étudiants sont descendu-e-s dans la rue pour s'opposer à des projets semblables à celui de Devaquet: plan d'austérité, augmentation des droits d'inscription, sélection accrue, etc.

Jacques BEAUDOIN

1. L'UNEF-ID est la principale association étudiante nationale française, bien qu'elle ne regroupe [en date d'avril 1986] que 35 000 membres — la France compte plus de 1 200 000 étudiantes et étudiants universitaires. Comme on peut le voir, le taux de syndicalisation chez les étudiantes et étudiants y est particulièrement bas alors que, contrairement au Québec, l'adhésion à une association nationale se fait sur une base individuelle.

EN BREF

L'ANEQ mène une campagne dans les universités

(BNIR) L'ANEQ vient de publier un «Document d'analyse et d'animation concernant les politiques gouvernementales et les enjeux actuels quant à l'accessibilité, le financement, l'orientation et la qualité des études universitaires». Ce document, intitulé *Les enjeux dans les universités*, est distribué sur les campus universitaires. Comme son titre l'indique, il cerne les enjeux sur lesquels les étudiant-e-s sont appelé-e-s à intervenir dans les mois qui viennent en regard de l'avenir des universités.

Dressant un tableau détaillé de la crise financière des universités et de la dégradation des services et de la qualité au cours des sept dernières années, le document met aussi l'accent sur les transformations en cours et les menaces qui pointent à l'horizon: la discrimination entre les différentes disciplines d'étude, la dichotomie entre l'enseignement et la recherche, la rationalisation des programmes et la spécialisation des universités, la tendance à l'élitisme et la performance, etc.



Ce texte d'animation vise entre autres à motiver une action étudiante au service de la démocratisation de l'université et à amener le gouvernement à y accorder des budgets adéquats.

Évaluation des apprentissages: le point de vue étudiant

(IL) Récemment, un comité de travail de l'ANEQ sur les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) a été formé. Le travail de ce comité est principalement d'analyser les différentes PIEA des CEGEP, afin d'aider les associations étudiantes à intervenir sur ce dossier.

L'on sait que le Règlement pédagogique du collégial (RPC) oblige chaque CEGEP à se doter d'une politique locale d'évaluation des apprentissages. Ce fait réduit, évidemment, les possibilités des étudiantes et des étudiants d'intervenir sur leur processus pédagogique, chose que l'ANEQ juge primordiale.

Le comité de travail sur les PIEA produira également un guide d'analyse pour les associations étudiantes qui seront consultées par la Commission de l'évaluation du Conseil des collèges, Commission qui visitera certains CEGEP où la PIEA n'existe pas pour en évaluer la mise en place.

Les associations étudiantes ou les autres intervenant-e-s sur cette question qui auraient produit des analyses sur les PIEA sont invitées à les faire parvenir à l'ANEQ.

Les études hors-Québec ne sont pas si simples

S'il est vrai que les étudiantes et étudiants ont des difficultés au Québec, le fait que de nombreux problèmes nous suivent à l'extérieur du Québec est moins connu. Les étudiantes et étudiants québécois-e-s hors-Québec ont de nombreux problèmes liés principalement à la question des prêts et bourses.

Un des principaux avatars qui est le lot des Québécois-e-s hors Québec se situe au niveau des transferts de dossiers auprès des banques qui accordent les prêts. Celles-ci acceptent difficilement ou refusent carrément de transférer les dossiers des étudiantes et des étudiants de leurs succursales au Québec à celles des autres provinces. «La situation est encore plus compliquée quand certaines banques n'ont tout simplement pas de succursales dans la province comme c'est le cas des Caisses populaires qui ne sont pas présentes au Nouveau-Brunswick», explique Bernard Lord, président de la Fédération étudiante de l'Université de Moncton. De telles situations en forcent plusieurs à revenir au Québec pour obtenir un prêt auprès de leur institutions bancaires.

«Il faut également souligner que les frais de transport tels que calculés par le régime des prêts et bourses du Québec ne couvrent pas le coût réel que doivent défrayer les étudiantes et les étudiants du Québec qui viennent étudier ici», rajoute Bernard Lord.

Ces problèmes n'attaquent pas une clientèle marginale puisqu'à Moncton, par exemple, 10% de la population étudiante provient du Québec. D'ailleurs, les étudiantes et étudiants qui vont poursuivre leurs études à l'extérieur du Québec sont nombreuses et nombreux et se retrouvent principalement aux Universités d'Ottawa et de Moncton ainsi que dans certains Collèges tels celui de St-Boniface au Manitoba.

Le projet de loi Devaquet

Le projet de loi présenté le 12 juin 1986 par le ministre délégué chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, Alain Devaquet, prévoyait en outre:

- La libéralisation des droits d'inscription. Ceux-ci sont actuellement fixés par un décret national à environ 100 \$ CAN par année. Suite à la présentation du projet de loi, certaines universités avaient déjà annoncé qu'ils allaient être augmentés jusqu'à 375 \$ CAN dès l'automne prochain.
- La suppression de la règle des diplômes nationaux au profit de celle des diplômes locaux (l'accréditation nationale ne devenant qu'une possibilité théorique). Les étudiantes et étudiants ont contesté cette disposition parce qu'elle allait entraîner une hiérarchisation des diplômes et introduire d'importantes disparités sur le marché du travail.
- La possibilité pour les universités de fixer elles-mêmes les conditions de passages d'un cycle à l'autre ainsi que les conditions d'accès en première année.
- L'encouragement de la commercialisation des universités et à la recherche accrue de financement privée par les entreprises ainsi que son corollaire, l'intégration des entreprises à l'intérieur des instances chargées de la gestion des universités.

LES CHARGÉ-E-S DE COURS DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

Un corps enseignant au statut précaire

Dans les universités québécoises, la moitié des professeur-e-s dans les programmes de premier cycle n'en sont pas! Non, ce sont plutôt des chargé-e-s de cours. Ce ne sont pas tant les qualifications ou la compétence que les conditions de travail des uns et des autres qui différencient les deux groupes. C'est bien simple. Grosso modo, une ou un chargé-e de cours «coûte» à l'université sept fois moins cher qu'une ou un professeur-e régulier-e.

Lorsqu'on parle d'une ou d'un chargé-e de cours, on parle de salaires inférieurs, d'absence de bureau de travail ou d'endroits pour rencontrer les étudiant-e-s, on parle de ressources humaines et matérielles réduites à leur plus simple expression ou difficilement accessibles, on parle d'une tâche qui ne prévoit aucune période de disponibilité et pour laquelle n'est reconnue aucune activité de recherche.

On comprend mieux dès lors l'augmentation très rapide du nombre de chargé-e-s de cours depuis quelques années.

C'est que les chargé-e-s de cours constituent pour les administrations universitaires une main-d'oeuvre malléable et économique. Ce sont des contractuel-le-s engagé-e-s de session en session, souvent à la dernière minute quelques jours avant la rentrée et cela, sans que soit nécessairement respectée la règle de l'ancienneté.

L'augmentation du nombre de chargé-e-s de cours est une des illustrations les plus claires de la précarisation de l'emploi dans le corps enseignant universitaire. Elle n'est évidemment pas sans liens avec les coupures de budgets que les universités ont eues à subir ces dernières années et surtout n'est pas sans conséquences sur la qualité de l'enseignement.

Enseigner dans un couloir

Les liens entre les conditions de travail des enseignantes et des enseignants et la qualité de l'enseignement est indubitable. «Pour l'Université, l'enseignement se limite à la seule prestation de cours», rappelle la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), dans un récent document.

Ainsi, le ou la chargé-e de cours peut être armé-e de la meilleure volonté et donner un cours très apprécié des étudiant-e-s et des étudiants sans pour autant être en mesure d'assurer tout le suivi pédagogique qui serait normalement nécessaire. Souvent, l'obligation de voyager entre les différentes universités où elle ou il doit enseigner lui permet pas d'avoir la disponibilité requise. Dans d'autres cas, il n'y a pas de ressources matérielles suffisantes mises à sa disposition.

Quand on n'a même pas un bureau où rencontrer ses étudiant-e-s et ses étudiants, on est réduit à les voir dans la classe à la fin du cours, ou à donner des rendez-vous à la bibliothèque ou dans le couloir. Ces problèmes sont d'autant plus aigus que les chargé-e-s de cours héritent la plupart du temps des cours les plus populaires et des groupes de première année ou de certificat

qui demandent plus d'encadrement.

Au cours des dernières années, c'est ainsi développer une tendance très dangereuse. On assiste à une dichotomie de plus en plus marquée du corps enseignant: les chargé-e-s de cours qui s'occupent exclusivement des prestations de cours et les professeur-e-s qui se concentrent sur la recherche.

Pour François Giguère, de l'exécutif de l'ANEQ, une telle situation est

inacceptable. «Un lien intrinsèque doit exister entre l'enseignement et la recherche, affirme-t-il. Pour être à jour, l'enseignement doit être donné par des professeur-e-s qui bénéficient d'activités de recherche. Sinon, il ne peut se renouveler et les étudiant-e-s et étudiants du premier cycle sont mal préparé-e-s à des études avancées et des activités soutenues de recherche.»

L'ANEQ est d'avis que les universités doivent procéder à l'engagement de nouvelles professeur-e-s et de nouveaux professeurs. «Il ne s'agit pas, précise le porte-parole de l'ANEQ, de nier l'apport important des chargé-e-s de cours. Il s'agit plutôt d'éviter de leur faire jouer le rôle de professeur-e-s sans leur en reconnaître le statut.»

Pour la FNEEQ, «si, en certains

milieux, on considère la présence massive de chargé-e-s de cours comme une menace à la qualité de l'enseignement, ce n'est pas à cause de la qualification des membres de ce corps enseignant. C'est plutôt qu'à des conditions de travail médiocres s'ajoutent d'importantes lacunes quant aux conditions d'exercice de l'enseignement des chargé-e-s de cours.»

Claude DIONNE



Parfaitement simples. Simplement parfaites.

Voici trois calculatrices de Texas Instruments. Elles sont faciles à utiliser; il y en a une qui simplifiera vos calculs courants.

Elles sont toutes munies de piles solaires perfectionnées. Elles ne vous laisseront donc pas tomber au moment où vous en avez le plus besoin.

En bref, ces trois calculatrices-ci représentent ce que devraient être des calculatrices à notre avis: rapidité, efficacité, fiabilité et facilité d'utilisation.

Il y en a une pour vous, c'est sûr.

Il y a d'abord le modèle TI-31 SLR qui

permet d'effectuer les 63 fonctions scientifiques et statistiques les plus courantes, y compris le calcul algébrique.

Si les mathématiques poussées, la statistique et l'informatique ne sont pas votre lot, alors vous devriez songer au modèle TI-36 SLR ou TI-37 Galaxy.

Le modèle TI-36 vous donne accès à un total de 89 fonctions. Il permet de convertir des chiffres d'une base à une autre et d'effectuer des calculs pondérés. Il est également muni d'un écran à 10 chiffres et à 2 exposants qui affiche 13 modes de

calculs. Le modèle TI-37 Galaxy possède toutes ces caractéristiques, en plus de pouvoir effectuer les calculs de nombres entiers et de fractions. Sans compter qu'il est vendu dans un étui de plastique rigide.

Vous cherchez une calculatrice facile à utiliser et parfaite pour votre genre de travail? Alors pensez à ces deux lettres: T.I., et passez voir votre détaillant Texas Instruments.

Quoi de plus simple?

TEXAS INSTRUMENTS

NÉGOCIATIONS DANS LES CEGEP

Les enseignant-e-s veulent plus que des sous

Les négociations entre les enseignant-e-s et les enseignants des CEGEP et le gouvernement qui ont eu lieu au cours de la session d'automne portaient sur des enjeux plus larges que les questions salariales contrairement à ce qu'ont laissé croire les médias. Les conditions de travail, et conséquemment la qualité de l'enseignement, comptaient pour beaucoup dans les revendications syndicales.

La Fédération nationale des enseignant-e-s et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), qui représente 42 syndicats locaux au niveau collégial, a conclu un accord de principe pour les trois prochaines années sur les questions salariales et plusieurs aspects normatifs de la convention collective.

Si certaines clauses de l'accord de principe sont satisfaisantes, d'autres le sont moins et sur des questions telles la diminution de la tâche, les volontés des enseignant-e-s et des enseignants se sont vu opposer une fin de non-recevoir.

«Notre grande priorité était la diminution de la tâche des enseignant-e-s et enseignants des CEGEP», affirme Lise Pomerleau, vice-présidente de la FNEEQ. L'application d'une telle politique signifierait non seulement que les enseignant-e-s et les enseignants pourraient faire leur travail dans de meilleures conditions, accorder une attention accrue aux cas individuels et être plus disponibles, mais ce serait également une garantie de création d'emplois dans le secteur de l'éducation, ce qui ne ferait pas de mal dans la situation actuelle. «Mais, poursuit-elle, toutes les explications logiques des avantages pédagogiques et économiques de la diminution de la tâche d'enseignement n'ont pas raisonné la partie gouvernementale.»

Par contre, des gains ont été obtenus sur d'autres aspects. Dorénavant, les «non-permanent-e-s» (enseignant-e-s et enseignants engagé-e-s de session en session) ayant trois ans d'ancienneté auront droit de grief s'ils ou elles font face à un congédiement. Ces mêmes personnes auront accès à la permanence si elles obtiennent un deuxième contrat à temps complet. Quand à la volonté du gouvernement de diminuer le salaire des enseignant-e-s et enseignants mis-es en disponibilité à 50% de celui des professeur-e-s régulier-e-s, elle a été contrée et l'actuel 80% est maintenu.

Suite aux demandes syndicales, 50 enseignant-e-s et enseignants seront ajouté-e-s au corps professoral des CEGEP, principalement dans les secteurs de haute technologie et de secrétariat. Dans ces secteurs d'études, les changements technologiques et l'avènement de la bureautique requièrent constamment une remise à jour des connaissances des enseignant-e-s et des enseignants. De plus, le précédent programme de recyclage a été maintenu. Avec ce gain, c'est un pas vers une meilleure qualité de l'éducation qui est fait.

D'autres gains ont été obtenus. Entre autres, l'obtention d'un congé partiel pour responsabilités parentales, d'un programme de retour progressif au travail suite à une invalidité, d'une retraite anticipée à 62 ans et d'une pré-retraite. Mentionnons également l'amélioration du régime d'assurances, la création

d'un comité pour l'égalité d'accès entre les femmes et les hommes au travail en milieu collégial, la reconnaissance du caractère répréhensible et de la nécessité de combattre le harcèlement sexuel et la féminisation du texte de la convention collective.

«Toutes ces mesures constituent des

améliorations à nos conditions de travail actuelles qui, comme nous le savons font toujours l'objet des décrets de 1983. Ce sont donc des gains mais des gains relatifs. Le refus du gouvernement d'accéder à nos demandes prioritaires concernant la diminution de la tâche d'enseignement passe mal»,

reconnait Lise Pomerleau.

Ces accords demeurent encore des ententes de principes entre le comité regroupant les responsables locaux des négociations et le gouvernement. «Les 23 et 24 janvier se tiennent des ateliers sectoriels qui décideront des démarches à suivre et des recommandations à faire

aux assemblées générales. Les négociations ne sont donc pas réglées, il faudra voir si les enseignant-e-s jugent les gains suffisants», conclut Lise Pomerleau.

François GIGUÈRE

QUESTIONNAIRE

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

HABITUDES DE LECTURE ET APPRÉCIATION DU JOURNAL ÉTUDIANT

1. De manière générale, lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre comportement ?

- Je lis *toutes* les parutions du journal étudiant.
- Je lis *à l'occasion* le journal étudiant.
- C'est la *première fois* que je lis le journal étudiant.

9

2. En ce qui concerne vos habitudes de lecture, diriez-vous qu'en règle générale...

- vous lisez le journal étudiant *en entier* ?
- vous lisez en moyenne *plus de la moitié* des articles ?
- vous ne lisez que *certaines articles* qui vous intéressent ?
- vous le feuillotez et ne lisez que les *titres* ?

10

3. Sur une échelle de 1 à 10, où 1 signifie «pas du tout intéressant» et 10 «extrêmement intéressant», comment évaluez-vous votre journal étudiant ?

pas du tout intéressant 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 extrêmement intéressant

11 12

4. De manière générale, estimez-vous que votre journal étudiant ...

- a. permet aux étudiant-e-s de s'exprimer sur des sujets qui les touchent ? tout à fait d'accord plutôt d'accord plutôt en désaccord tout à fait en désaccord
- b. est généralement bien écrit ?
- c. s'appuie sur des sources crédibles d'information ?
- d. porte sur des sujets qui sont près des étudiants ?
- e. présente tous les aspects des sujets traités ?

13

14

15

16

17

5. En moyenne, combien de temps prenez-vous pour lire, feuilloter ou consulter le journal étudiant ?

18 19

LA PUBLICITÉ DANS LES JOURNAUX ÉTUDIANTS

6. De manière générale, appréciez-vous le fait qu'il y ait de la publicité dans le journal étudiant ?

- OUI
- NON
- Ça ne m'affecte pas

Si non, pour quelles raisons n'appréciez-vous pas cette publicité ?

20

21 22

7. Y a-t-il des publicités sur des types de produits ou services qui vous semblent inappropriés pour un journal étudiant ?

- OUI
- NON
- Aucune idée

Si oui, quelles publicités vous semblent inappropriées ?

23

24 25

LES MÉDIAS EN GÉNÉRAL

8. À quelle fréquence lisez-vous un quotidien comme La Presse, Le Soleil, Le Nouvelliste ou La Tribune ?

- Je lis un journal de type quotidien *tous les jours*.
- Je lis un quotidien *à l'occasion*.
- Je ne lis jamais de quotidiens.

26

9. En moyenne, combien de temps consacrez-vous chaque semaine à l'écoute de la télévision et de la radio ?

	Télévision	Radio
0 heures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entre 1 et 5 heures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entre 6 et 10 heures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entre 11 et 15 heures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entre 16 et 20 heures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entre 21 et 25 heures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plus de 26 heures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

27

28

10. Personnellement, lequel des médias suivants diffuse des publicités qui retiennent le plus votre attention ?

	1er choix	2e choix
Télévision	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Radio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quotidiens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Revue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Journaux étudiants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

29

30

INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

11. À quel groupe d'âge appartenez-vous ?

- 15 ans ou moins
- 16 à 20 ans
- 21 à 25 ans
- 26 à 30 ans
- 31 à 35 ans
- 36 ans et plus

31

12. Sexe :

- Masculin
- Féminin

32

13. Parmi les statuts suivants, lequel décrit le mieux votre situation ?

- Étudiant à temps plein
- Étudiant à temps partiel
- Autre — précisez :

33

14. Laquelle des catégories suivantes correspond à votre situation financière pour l'année scolaire 1986-87 (en incluant vos gains découlant de travail à temps plein ou partiel, de prêts personnels ou étudiants, de bourses, de dons de la famille, etc.) ?

- De 3 000 à 4 999 \$
- De 5 000 à 6 999 \$
- De 7 000 à 8 999 \$
- De 11 000 à 12 999 \$
- Plus de 13 000 \$

34

15a. Au meilleur de votre connaissance, évaluez votre dépense mensuelle moyenne pour chacun des items suivants :

logement :	_____ \$ / mois
nourriture :	_____ \$ / mois
vêtement :	_____ \$ / mois
transport :	_____ \$ / mois

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

15b. Par ailleurs, quel montant consacrez-vous en moyenne chaque mois...

à la pratique d'activités sportives	_____
restaurant / bar / café	_____
cinéma / spectacle / divertissements	_____
tabac et alcool	_____

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

15c. Depuis un an, avez-vous effectué un ou plusieurs voyages d'agrément (au pays ou à l'étranger) ?

- Oui → quel montant ? _____
- Non

66

67

16. En terminant, avez-vous des commentaires ou des suggestions à apporter ...

- quant à la nature des sujets abordés dans votre journal étudiant, par exemple, des sujets qui vous tiennent à cœur ?

68

69

- quant à la publicité, par exemple, des publicités ou des articles sur des produits qui vous seraient utiles ?

70

71

S.V.P. déposer le questionnaire au local de l'association étudiante
L'équipe de Publi-PEQ et de l'IQOP vous remercient de votre collaboration

Échec du courant de concertation dans le mouvement étudiant

Le mouvement étudiant est en train de tourner une page importante de son histoire. Le RAEU est mort et la FAECQ agonise. Cela illustre avec éclat l'échec de ce courant qui, depuis quelques années en milieu étudiant, s'opposait à toute mobilisation et faisait la promotion de la «concertation» avec le gouvernement comme seule façon d'améliorer notre sort.

Le RAEU se saborde

Le Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU) est cliniquement mort. Sans exécutif depuis quelques mois, totalement absent de la scène nationale lors de la bataille contre le dégel des frais de scolarité avec seulement quatre universités encore théoriquement membres, le RAEU sera officiellement sabordé sous peu.

Exacerbant une situation déjà difficile, ses deux piliers historiques viennent de la laisser tomber. L'association étudiante de l'Université Laval (CADEUL) ne verse plus sa cotisation (elle lui doit 21 000\$) et la fédération étudiante de l'Université de Montréal (FAECUM) se prononcera, selon toutes probabilités, en faveur de sa désaffiliation du RAEU le 28 janvier prochain.

Un ancien permanent du RAEU, Michel Lecomte, exprimait dernièrement son désaccord avec le sabordement de l'organisation et écrivait: «Les courants actuels visent plutôt la confrontation que la paix. Avec le RAEU, nous avons créé un esprit de concertation et une philosophie pacifiste et participative.»

Niant l'aspect politique de la crise du RAEU, les porte-parole de la CADEUL et de la FAECUM prétendent que sa disparition est due à des problèmes financiers et structurels.

Le RAEU est né en 1979 d'un mouvement autonomiste des universités membres de l'ANEQ. Cette tendance a été l'oeuvre de personnages qui, au cours des années, ont garni leur curriculum vitae de maintes expériences politiques. Pensons à Normand Lapointe qui, après avoir été Secrétaire général de la FAECUM et du RAEU, vient d'être nommé directeur de la Société d'investissement jeunesse par le premier ministre Bourassa. Il y a aussi Jean Baillargeon qui, de 1978 à 1984, est passé de la CADEUL, au cabinet du ministre des Finances Jacques Parizeau, à la FAECUM, au RAEU puis attaché politique du ministre de l'Enseignement supérieur, Yves Bérubé. Nous pourrions également mentionner les Jacques Gauthier ou Paul Muller, des hautes instances de la Commission jeunesse du PLQ.

Le RAEU devait rapidement connaître une grave crise à mesure qu'il affirmait ses tendances à la concertation et à la bonne entente avec le gouvernement. De 1981 à 1983, le RAEU a perdu les Universités du Québec à Montréal, du Québec à Trois-Rivières, de Sherbrooke, Bishop, puis Concordia et McGill qui passaient à l'ANEQ en 1983. Plus récemment, Chicoutimi et les HEC quittaient à leur tour.

Un nouveau nom pour le RAEU?

Le courant concertationniste et opposé à l'ANEQ tente tout de même une récidive. Sentant depuis un certain temps que le bagage historique du RAEU était un lourd fardeau, ses stratégies politiques ont travaillé cet

automne à mettre sur pied une nouvelle coalition universitaire. C'est officiellement «contre le dégel des frais de scolarité» mais aussi en réaction à la grève que des exécutifs se sont rencontrés pour une première fois le 16 octobre dernier.

Stéphane Longval, coordonnateur aux affaires externes de la FAECUM (l'association à l'initiative de la coalition), déclarait un peu plus tard que le RAEU devait disparaître et «céder à un regroupement plus fort, en l'occurrence la Coalition, ses dossiers politiques.» Le coordonnateur de la Coalition, Patrice Raymond de la FAECUM, déclarait au mois de novembre qu'il espérait voir la Coalition avoir 12 membres en décembre dernier. Depuis ce temps toutefois, la Coalition plafonne à quatre associations membres: Laval, Montréal et McDonald — toutes trois du RAEU — et Hull.

D'un regroupement temporaire contre le dégel, la Coalition s'est transformée, dès sa deuxième rencontre (après la victoire de l'ANEQ), en coalition «pour la qualité de l'enseignement» et il y était proposé de la rendre permanente, avec une cotisation, un bureau, des employés-e-s, etc. Bref, la transition apparaît un peu grossière, comme si le RAEU ne se cherchait qu'une nouvelle façade, qu'un nouveau nom, pour paraître moins rebutant. C'est entre autres ce qui explique pourquoi la Coalition n'a pas pris son envol.

Jean-Pierre PAQUET

LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES COLLÉGIALES DU QUÉBEC

À l'heure du jugement dernier

La Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec vit présentement une grave crise interne qui pourrait l'amener à disparaître. En plus d'être l'objet d'une remise en question de certaines de ses neuf associations membres qui songent à la quitter, la FAECQ fait face à un manque de légitimité à l'endroit de la population étudiante qu'elle représente. La FAECQ tiendra un congrès d'orientation prochainement. Son exécutif a publié récemment un texte s'intitulant «Le rendez-vous de la dernière chance».

L'attitude «indéfendable» qu'a eue la FAECQ au cours de la mobilisation étudiante de l'automne dernier a, de l'avis de plusieurs, déclenché la crise. Dès le début, la FAECQ a tout mis en oeuvre pour tenter d'empêcher les étudiantes et étudiants de se doter d'un rapport de force qui leur permettrait d'obtenir de la part du gouvernement des réponses satisfaisantes aux revendications concernant les frais de scolarité universitaires, la gratuité scolaire au collégial et la réforme du régime des prêts et bourses.

Les interventions des dirigeants de la FAECQ au cours des réunions nationales, des assemblées générales, des conférences de presse et des entrevues, ont toujours visé à taire puis à dénigrer une mobilisation dont l'issue a été victorieuse.

Dans un document présenté à ses

membres, au cours de sa 16^e Commission nationale étudiante, les 29 et 30 novembre dernier, la FAECQ admet entre autres qu'elle ne semble pas «forte et prospère», que les adhésions de nouvelles associations étudiantes sont inexistantes, qu'elle est «confinée à un marasme évident» et que tout comme le RAEU elle «n'a jamais su s'imposer auprès de l'ANEQ.»

Dans le même document, intitulé «Le rendez-vous de la dernière chance», Nicolas Plourde, Secrétaire général de la FAECQ, tente de justifier le marasme actuel par des considérations matérielles exclusivement: «ces questions d'ordre financier n'ont cessé de constituer une entrave au développement de notre mouvement, si bien que cette impasse est à maints égards responsable de la stagnation que vit actuellement la FAECQ.»

Citant l'ANEQ comme exemple organisationnel, la FAECQ affirme aussi qu'«il apparaît impérieux de trouver une solution à nos maux pour sauver notre mouvement. Force nous est de constater que cette dernière réside dans la fusion de notre organisation avec les universités partageant notre ligne de pensée.»

Mais, cette solution aux problèmes organisationnels de la FAECQ ne se concrétisera pas. Le Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU) est à toute fin pratique mort,

et la Coalition universitaire, sur laquelle la FAECQ mise beaucoup, n'a jamais pris son envol. Le rendez-vous de la dernière chance n'aura donc pas lieu.

Si la FAECQ concède qu'elle est présentement en état de crise pour des raisons organisationnelles et financières, ce qu'elle admet moins facilement c'est que le marasme est surtout de nature politique.

Cette situation s'explique facilement. Les positions que la FAECQ a reprises au fil des ans ont toujours été calquées sur le discours gouvernemental, qu'elle modifie quelque peu à l'occasion pour la forme, et utilise en réaction aux revendications de l'ANEQ. Que ce soit sur les prêts et bourses, la pédagogie, la gratuité scolaire, l'emploi ou tout autre enjeu, la FAECQ s'est rangée systématiquement du côté du gouvernement et contre les étudiantes et étudiants.

Dans les CEGEP membres de la FAECQ, l'attitude qu'elle a eue cet automne entraîne d'importantes conséquences. Pour survivre, elle doit tenter de «sauver son image», puisque qu'il n'y a pas de volonté réelle de changer ses fondements. Pour cela, elle cherche à se donner, rapidement, des airs de démocratie et d'importance.

C'est d'abord en organisant en catastrophe un Congrès d'orientation pour la fin janvier que la FAECQ essaie de retenir les membres qui veulent la quitter. À ce congrès, elle devrait normalement «revoir ses orientations». Selon la tradition de la FAECQ, les assemblées générales étudiantes ne seront pas consultées et les exécutifs se rencontreront les mains libres pour un débat dont le cadre n'est pas défini. Les membres de la FAECQ n'ont pas encore identifié les problèmes qui sont à résoudre lors de ce congrès.

Autre élément de cette opération «charme», la FAECQ s'est également dotée d'un plan d'action aux allures plus audacieuses et laisse même entendre qu'elle consultera ses assemblées générales.

Mais l'élément qui suscite le plus de débats dans les associations étudiantes non-membres de la FAECQ, c'est l'intervention du ministre Ryan en décembre pour donner un coup de pouce à la FAECQ. Afin de lui donner un peu du crédit dont elle a tant besoin, Ryan a invité la FAECQ à siéger sur une table de «concertation» portant sur les prêts et bourses. En permettant ainsi à la FAECQ de rivaliser avec le Comité étudiant de négociations, qui représente au moins cinq fois plus d'étudiantes et d'étudiants, le ministre démontre qu'il tient beaucoup à la survie de ce courant favorable au gouvernement et qu'il cherche surtout à maintenir la division du mouvement étudiant. La FAECQ tentera d'utiliser au maximum ce tremplin pour ramasser ses morceaux et se reconstruire une crédibilité. Ses chances de succès sont toutefois très minces.

Josée CHAPDELAINÉ

François GIGUÈRE

FEMMES

CLSC DE SAINTE-THÉRÈSE

75% des femmes sont en faveur du rétablissement du service d'avortement

SAINTE-THÉRÈSE — Un an après la fermeture du service d'avortement au CLSC de Sainte-Thérèse par les troupes «Pro-Vie», un sondage vient confirmer la nécessité d'un tel service dans la région. Suite aux demandes répétées des militantes et militants en faveur du libre-choix, le Conseil d'administration du CLSC de Sainte-Thérèse s'est vu dans l'obligation d'effectuer ce sondage auprès de la population sur les besoins en planification familiale de cette dernière.

Les résultats révèlent que 75,4% des femmes interrogées sont en faveur d'un service local d'interruption de grossesse pour répondre aux besoins des usagères et que 0% approuvent la mise en place d'un comité thérapeutique (comité composé de médecins qui, dans les hôpitaux, décide pour les femmes quelles sont celles qui peuvent se faire avorter).

Le sondage comporte également des chiffres intéressants sur la connaissance et l'utilisation des moyens contraceptifs chez les femmes de 15 à 44 ans.

Ainsi, 84,9% de l'ensemble des répondantes ont déjà utilisé la pilule, 55% chez les 15-19 ans. Chez ce dernier groupe, seulement 35% des fem-

mes ont déjà utilisé le condom. 15% des 15-19 ans — c'est d'ailleurs elles qui obtiennent le plus fort pourcentage — ont déjà pris la «pilule du lendemain».

D'autres chiffres démontrent l'urgent besoin d'information sur la sexualité et la contraception. En effet, 31,2% de l'ensemble des femmes interrogées ne connaissent pas le moment le plus dangereux du cycle menstruel et 32,5% ignorent la durée de vie du sperme.

Au moment du sondage, 26,6% des femmes n'utilisaient aucun moyen contraceptif, le plus fort taux se retrouvant chez les 15-19 ans (45%). Il est à noter que toutes les répondantes étaient sexuellement actives.

Contrairement à ce que l'on croit généralement, c'est par le biais des professionnel-le-s de la santé (67%) que les femmes vont chercher de l'information sur la contraception et non par l'entourage (13,3%) ou l'école (8,4%). Il y a donc lieu de s'interroger sur les méthodes contraceptives actuelles qui ne semblent pas du tout faire l'affaire de toutes les femmes, sur la participation des hommes aux responsabilités contraceptives et sur les moyens de diffusion et d'information. Il est clair qu'encore

maintenant, ce sont les femmes qui font les frais de la contraception et ce, sans avoir tous les moyens ou au moins des moyens adéquats.

À la lumière de ce sondage, le Conseil d'administration du CLSC de Sainte-Thérèse devra réviser sa position en matière d'avortement. Il apparaît évident que la décision prise l'an dernier de fermer le service d'interruption de grossesse ne s'appuyait que sur des principes moraux et religieux non partagés par l'ensemble de la population, et surtout les femmes, principales intéressées, il va de soi.

Depuis plus d'un an, les femmes de toute la région des Laurentides ne peuvent avoir une interruption qu'au seul Centre hospitalier de Saint-Eustache. Autrement, elles doivent se rendre à Laval ou à Montréal ce qui nécessite un transport inutile. Le CLSC de Sainte-Thérèse devra dorénavant satisfaire sa mission première qui est de répondre aux besoins de la population et ce, sans préjugés moraux et dans les plus brefs délais; les femmes ont assez attendu.

Une réunion du Conseil d'administration du CLSC aura lieu le 27 janvier. Il ne manquera pas d'y avoir de nombreuses questions.